



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeR
M

06161715

TRIBUNAL DE COMMERCE
CLERK

13-10-2006

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2006 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0428565497

Dénomination

(en entier) **SECURIBEL**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège **6220 Fleurus, Avenue du Spirou, ZI**Objet de l'acte : AUGMENTATIONS DE CAPITAL - REDUCTIONS DE CAPITAL -
MODIFICATIONS DES STATUTS - POUVOIRS

Il résulte d'un procès-verbal dressé devant Maître Sophie MAQUET, Notaire associé à Bruxelles, en date du vingt-neuf septembre deux mille six

Enregistré huit rôles seize renvois au 1er bureau de l'Enregistrement de Jette le 03 OCT. 2006, vol. 105, fol. 75, case 17. Reçu VINGT-CINQ EUROS (25 EUR). L'Inspecteur Principal, ai. (signé) HANOT Christian.

Que l'assemblée générale des associés de la société privée à responsabilité limitée dénommée « SECURIBEL », ayant son siège social à **6220 Fleurus, Avenue du Spirou ZI**, a pris les résolutions suivantes :**I. APPROBATION DE LA SITUATION COMPTABEL INTERMEDIAIRE****ARRETEE AU TRENTE ET UN AOUT DEUX MILLE SIX (.)****II. RAPPORTS - APPORT EN NATURE - PREMIERE AUGMENTATION DE CAPITAL****II.1. RAPPORTS (.)****II.2. Augmentation de capital**

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux millions huit cent mille euros (2 800.000,00€), pour le porter de quatre millions deux cent dix-huit mille sept cent septante-huit euros et trois cents (4.218.778,03€) à sept millions dix-huit mille sept cent septante-huit euros et trois cents (7.018.778,03€), par la création de soixante-deux mille huit cent trente et une (62.831) parts sociales nouvelles, à numérotter, sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux résultats à partir du premier janvier deux mille six.

Les soixante-deux mille huit cent trente et une (62.831) parts sociales nouvelles seront souscrites au prix unitaire de quarante-quatre euros et cinquante-six cents (44,5639€), soit au pair comptable des actions existantes.

Les soixante-deux mille huit cent trente et une (62.831) parts sociales nouvelles seront attribuées, entièrement libérées, à la société de droit belge « NV GUNNEBO BELGIUM SA », en rémunération de l'apport de la créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société. (...)

III. DESTRUCTION DE TITRES PROPRES - REDUCTION DE CAPITAL**... III.2. Réduction de capital**

En conséquence du point III.1, l'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de deux millions six cent mille euros (2.600.000,00€) pour ramener le capital de sept millions dix-huit mille sept cent septante-huit euros et trois cents (7.018.778,03€) à quatre millions quatre cent dix-huit mille sept cent septante-huit euros et trois cents (4.418.778,03€). (...)

III.3. Pouvoirs à conférer à la Gérance

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à la Gérance aux fins de procéder à l'annulation / destruction matérielle des septante-quatre mille sept cent (74.700) parts sociales dont question au point III.1. ci-dessus, par inscription dans le Registre des parts.

IV. DEUXIEME ET TROISIEME AUGMENTATIONS DE CAPITAL**IV.1. Deuxième augmentation de capital**

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante-six mille huit cent cinquante-neuf euros et vingt cents (56 859,20€) pour le porter de quatre millions quatre cent dix-huit mille sept cent septante-huit euros et trois cents (4.418.778,03€) à quatre millions quatre cent septante-cinq mille six cent trente-sept euros et vingt-trois cents (4.475 637,23€) sans apport nouveau et sans création de titres par incorporation d'un montant équivalent à prélever sur le compte « Réserve Légale ». (...)

IV.3. Troisième augmentations de capital

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre cent soixante mille deux cent trente-deux euros et cinq cents (460.232,05€) pour le porter de quatre millions quatre cent septante-cinq mille six cent trente-sept euros et vingt-trois cents (4.475 637,13€) à quatre millions neuf cent trente-cinq mille huit cent

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Volet B - Surte

soixante-neuf euros et dix-huit cents (4.935.869,18€) sans apport nouveau et sans création de titre par incorporation d'un montant équivalent à prélever sur le compte « Réserve disponibles ». (..)

V. REDUCTION DE CAPITAL

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-neuf euros et dix-huit cents (4.485.869,18€) pour le ramener de quatre millions neuf cent trente-cinq mille huit cent soixante-neuf euros et dix-huit cents (4.935.869,18€) à quatre cent cinquante mille euros (450.000,00€) (...)

VI. MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la situation nouvelle du capital social :

« Le capital est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,00€)

« Il est représenté par quatre-vingt-deux mille sept cent nonante-neuf parts sociales (82.799), numérotées de 1 à 82.799, représentant chacune un/quatre vingt-deux mille sept cent nonante-neuvième (1/82.799ème) du capital social, toutes intégralement libérées. »

VII. POUVOIRS

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs :

- à la Gérance pour l'exécution des résolutions prises sur les points qui précèdent ;
- à un ou plusieurs mandataires à désigner pour accomplir les formalités nécessaires en vue de modifier les inscriptions de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès de toutes administrations compétentes, tant publique que privée. (...)

Sophie MAQUET - Notaire associé.

Déposés en même temps : 1 expédition, 1 liste des présences, 2 procurations, Rapport spécial du gérant à l'Assemblée Générale des Associés de Securibel SPRL, Simulation du bilan au 31/8/2006, Rapport du commissaire, statuts coordonnés.